



Enfin l'été !



## Edito du Maire

***De nouveau, une minorité d'adolescents désœuvrés perturbent notre quotidien. Ces sauvages ne respectent rien : destruction des équipements au vestiaire, après leur « orgie » de débris répandus aux abords du stade, destruction du city-stade, destruction des jeux et du coffre de rangement de la cour d'école... La plupart de ces hulubertus se déplacent d'une commune à l'autre sur des motocyclettes pétaradantes qui dérangent la tranquillité des habitants. J'ai demandé à la police communale et à la gendarmerie qu'ils renforcent leur contrôle...***

***De plus en plus nous constatons que des propriétaires engagent des travaux d'aménagement de leur habitation sans autorisation. Je rappelle que toute construction : abri de jardin, piscine, clôture, muret, véranda ... doit faire l'objet d'une demande de déclaration préalable à déposer à la mairie et seulement après avoir reçu de celle-ci un avis favorable, ils peuvent engager les travaux. La police municipale est chargée de signaler à la mairie toute construction illicite.***

***Je vous souhaite de merveilleuses vacances d'été et je vous donne rendez-vous à la rentrée de septembre.***

***Amicalement, André Duparc.***

## Evénement à venir

### Festivités du 14 juillet 2018

Les Sapeurs-Pompiers du Fort l'Ecluse organisent la Fête Nationale du 14 juillet. Nous vous attendons nombreux (ses) pour passer un moment agréable et chaleureux en notre compagnie. Rendez-vous le samedi 14 juillet pour la cérémonie et le vin d'honneur offerts par la Mairie. À l'issue, un barbecue-party vous sera proposé. Au programme :

- ✚ 18h15 : rassemblement devant la Mairie pour la cérémonie officielle et dépôt de gerbe au Monument aux Morts, Marseillaise
- ✚ 19h00 : verre de l'amitié offert par la commune de Collonges au Foyer Rural,
- ✚ Dès 20h00 : repas dansant au Foyer Rural organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Collonges, Grand Bal gratuit animé par le DJ Ced Laballe
- ✚ 22h : départ du cortège pour les feux d'artifice qui seront tirés depuis le stade de football
- ✚ 22h30 : feux d'artifice
- ✚ 23h00 : retour au Foyer rural pour poursuivre la soirée dansante avec le DJ.

Florent Mani, président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Fort l'Ecluse.

## Que s'est-il passé à Collonges ?

### Kermesse du Sou des écoles 16 juin 2018

Cette année pour la kermesse, les enfants nous ont présenté un super spectacle et le Sou des écoles tient à remercier vivement tous les instituteurs qui se sont investis.

Le soleil était bien au rendez-vous mais vous avez été moins nombreux que lors des kermesses précédentes. L'appel du foot peut-être ? On avait pourtant prévu une télé pour pouvoir partager l'évènement avec vous !!

Cette année encore, le Sou a fait son maximum pour vous proposer de belles activités comme la pêche aux canards, les châteaux gonflables, le parcours des pompiers, le maquillage, les tatouages, les tours en poneys, les trampolines, le super atelier bois et la nouveauté cette année, l'atelier bombes de bain avec Stéphanie de la Nature au Zen'it. Nous nous sommes régalingés avec les bons poulets de chez Gaël et les hot-dogs, les pâtisseries (merci aux parents qui les ont préparées !) et les crêpes.

Nous avons plus que jamais besoin de renfort !! Nous avons toujours de l'énergie lorsqu'il s'agit de l'intérêt des enfants, mais nous manquons parfois de bras, c'est pour cela que l'on compte sur vous, même si vous n'avez que quelques heures à nous accorder, pour que l'année prochaine soit au moins aussi jolie que celle-ci.

Toute l'équipe du Sou des écoles était ravie de vous accueillir et nous espérons que vos enfants ont bien profité de cette fête de fin d'année !

Nous vous souhaitons de très belles vacances et nous vous attendons encore plus nombreux à la rentrée 2018. Nous vous concoctons quelques jolies nouveautés ! En prévision, notre désormais traditionnel vide-grenier, un super loto et une représentation théâtrale interprétée par le "Quart d'heure Gessien" à Collonges, rien que pour vous !

Abonnez-vous à la page Facebook du Sou pour ne rater aucune info !

Le Sou des écoles.

### Voyage des aînés 2018 ! 20 juin 2018

C'est dans un cadre magnifique que nos aînés se sont promenés, lors de la sortie offerte par la Mairie, le **mercredi 20 juin dernier**. L'arrêt du petit-déjeuner à la Balme de Sillingy fut bien apprécié !

L'ombre et les lunettes de soleil étaient nécessaires pour faire la visite, en bateau, du tour du lac d'Annecy !

La pause repas, tant attendue par le groupe de 67 personnes, était prévue à l'auberge du Semnoz !

Une visite de l'Ecomusée de Sevrier a clôturé cette journée très ensoleillée.

Martine Jacquet, Mireille Morel, Francisque Sala.



## Voyage En Pyrénées

Le voyage organisé par le Comité d'Embellissement et d'Animation nous a conduit cette année dans les Pyrénées. Séjour à Lourdes, la visite du château avec son musée ethnographique fut très intéressante. L'après-midi a été consacrée aux différents lieux de pèlerinage : grotte, basiliques hautes et basses aux superbes décors de mosaïques ainsi qu'à la gigantesque basilique souterraine aux dimensions incroyables.

Malgré la piètre météo du mercredi, nous avons pu profiter d'un beau paysage sur les pics depuis le col d'Aspin avant de redescendre au musée du marbre et avoir un bref aperçu de Bagnères de Bigorre.

Le lendemain, les Grottes de Betharram nous ont bien impressionnés, tant par stalactites, stalagmites et autres concrétions que par la beauté des salles et la visite se terminait, après un court passage en bateau, par un trajet en train pour regagner l'air libre.

Pour cause de violents orages en montagne, la visite au Cirque de Gavarnie a été remplacée par la visite du château et de la ville de Pau, cité d'Henry IV, avec son funiculaire. Le retour s'est fait avec une étape à Béziers et nous avons visité en chemin, près de Narbonne, l'imposante Abbaye romane de Fontfroide avec ses magnifiques jardins après y avoir dégusté le traditionnel cassoulet régional.

Le dernier jour, après la visite de Sète nous avons dégusté la spécialité locale à la Cave Coopérative de Frontignan avant les huitres et les moules à Mèze les pieds dans l'eau au bord du bassin de Thau avant d'attaquer le trajet de retour. Encore un beau voyage qui comme chaque année s'est bien déroulé avec la bonne humeur de tous.

Le Comité d'Embellissement et d'Animation



tous les types de profondeur du gouffre. La



## Concours de logos au collège de Péron

Cette année, dans le cadre de l'éducation au développement durable, **le collège de Péron a organisé un concours de logos concernant l'écologie**, et particulièrement les écocgestes selon 4 thèmes :

- le respect de la nature, la réduction des déchets, les économies d'eau et de papier. Les écoles du secteur pouvaient participer ainsi que quelques classes du collège.

**Ce sont quatre logos des élèves de CM1 et CM2 de Collonges sur 5 qui ont été élus.** Ces logos seront donc imprimés et diffusés dans les écoles pour rappeler les bons gestes.

Bravo à tous les petits artistes Collongeois soucieux de leur environnement.

Frédérique Habauzit



## Informations importantes

### Bibliothèque municipale, horaires d'été :

La bibliothèque vous accueille en juillet aux horaires habituels :

- les mercredis de 15h00 à 18h30
- les vendredis de 16h30 à 18h30
- les samedis de 10h00 à 12h00

Comme chaque mois, une trentaine de nouveautés vous sont proposées.

La liste complète est consultable sur place.

**Enfin, la bibliothèque prendra ses quartiers d'été et sera fermée du 1 au 25 août (inclus).**

**Réouverture le mercredi 29 août.**

Bon été, bonne lecture et à bientôt.

#### **Bibliothèque municipale**

60 Grand' Rue

04 50 56 72 06

[bibliotheque.collonges@orange.fr](mailto:bibliotheque.collonges@orange.fr)

[www.collonges.fr/bibliotheque](http://www.collonges.fr/bibliotheque)



### CPAM lettre d'information

#### **Passez votre examen de prévention en santé**

Le Centre d'Examens de Santé de la CPAM de l'Ain offre à tout assuré social et à ses ayants-droit (conjoint, enfants...) un **EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ GRATUIT** à partir de l'âge de 6 ans. Cet examen peut être fait individuellement ou en famille. Son but est de prévenir les risques éventuels. Il s'adresse en priorité aux personnes n'ayant pas de suivi médical à visée préventive. Il a lieu dans nos locaux et dure une demi-journée.

Le contenu de l'examen de santé varie en fonction de votre âge, de votre suivi médical et de vos éventuels facteurs de risque.

Il peut comporter :

- Des analyses de sang et/ou d'urines,
- Des examens visuels et auditifs,
- Un bilan infirmier (poids, tailles, tension artérielle...),
- Un électrocardiogramme,
- Une spirométrie,
- L'examen d'un dentiste ou d'un médecin (frottis si nécessaire).

Des informations et des conseils vous sont donnés par l'équipe du centre (médecins, infirmières, dentiste, diététicienne, et éducatrice en santé) pour vous aider à améliorer et préserver votre santé.

Vous souhaitez plus d'information ?

- Renseignez-vous auprès du Centre d'Examens de Santé.



#### **CONTACT :**

**Centre d'Examens de Santé de la CPAM de l'Ain –**

**1 place de la Grenouillère – 01015 BOURG-EN-BRESSE CEDEX**

**04.74.45.84.45**

[cmpsec.cpam-ain@assurance-maladie.fr](mailto:cmpsec.cpam-ain@assurance-maladie.fr)

## Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018).



## Le RAM (relais assistantes maternelles)

Pour votre information, Collonges dépend du RAM de Thoiry. Voici quelques informations sur le RAM et les contacts :



CONTACTS	
<b>RAM de Gex</b> Contact : Corinna Eyer Tél. : 04 50 56 81 88 Mail : <a href="mailto:ramgex@ccpg.fr">ramgex@ccpg.fr</a>	<b>RAM de Thoiry</b> Contact : Sophie Sellier Tél. : 04 50 56 33 93 Mail : <a href="mailto:ramthoiry@ccpg.fr">ramthoiry@ccpg.fr</a>
<b>RAM de Ferney-Voltaire</b> Contact : Laurence Chevrolat Tél. : 04 50 56 78 34 Mail : <a href="mailto:ramferney@ccpg.fr">ramferney@ccpg.fr</a>	<b>RAM de Saint-Genis-Pouilly</b> Contact : Sandrine Berthelier Tél. : 04 50 56 06 33 Mail : <a href="mailto:ramotgenispouilly@ccpg.fr">ramotgenispouilly@ccpg.fr</a>

  

Horaires des permanences	
<b>Lundi</b> : 14 h 00 - 16 h 30 (uniquement sur RDV)	<b>Mercredi</b> : 14 h 00 - 16 h 30 (uniquement pour le RAM de Ferney-Voltaire)
<b>Mardi</b> : 14 h 00 - 18 h 00	<b>Jeu</b> di : 13 h 00 - 16 h 30
<b>Merc</b> redi : 08 h 30 - 11 h 30 (sauf pour le RAM de Gex)	<b>Vend</b> redi : 13 h 00 - 16 h 30 (sauf pour le RAM de Ferney-Voltaire)

## L'écobuage dans la commune

**Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année ! (Arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 03/07/2017)**

### Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérogènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

### Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...en mélange ou pas avec d'autres déchets.

### Qui est concerné ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

**En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée** (article 131-13 du nouveau code pénal).

### Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts

#### - **La collecte au porte-à-porte**

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.

#### - **Le compostage domestique**

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés aux restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes les plantes.

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

#### - **Le broyage et le paillage**

Petits et gros branchages broyés, feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

La tonte *mulching* permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines intercommunalités organisent des tournées de broyage chez l'habitant. **Renseignez-vous en mairie.**

#### - **La déchetterie**

Vous pouvez également déposer vos déchets verts dans la déchetterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Le département de l'Ain dispose d'un parc particulièrement fourni avec **49 installations** à la disposition du public.

## Informations de la CCPG sur les agents de la Régie des Eaux Gessiennes

Pour votre parfaite information, tous les agents de la Régie des Eaux Gessiennes possèdent une carte professionnelle comportant leur nom, leur fonction et leur photo. Les usagers ne doivent pas hésiter à leur demander lorsqu'ils se présentent à leur domicile. En cas de doute, vous pouvez toujours appeler au **04.85.29.20.00**.



Régie des  
**Eaux**  
Gessiennes

## Fêtes et événements à venir

Événement	Lieu	Qui organise ?	Contact
<b>Samedi 14 juillet</b> Dès 19h00	Fête du 14 juillet + Bal et Feux d'artifice	Bal : Foyer rural 20h Feux : Stade dès 22h	Amicale Sapeurs-Pompiers Commune <a href="mailto:mani.florent@gmail.com">mani.florent@gmail.com</a> <a href="mailto:collonge@ccpg.fr">collonge@ccpg.fr</a> / 0450596125
<b>Vendredi 14 septembre</b>	Boum de la rentrée	Foyer rural	Sou des Ecoles <a href="mailto:soucollonges@yahoo.fr">soucollonges@yahoo.fr</a> 06.85.81.32.53
<b>Mercredi 19 septembre</b> De 16h30 à 19h30	Don du sang	Foyer rural	Amicale Donneurs de Sang Collonges <a href="mailto:Jacques.pichon@free.fr">Jacques.pichon@free.fr</a> 04.50.59.61.60
<b>Dimanche 30 septembre</b>	Vide-grenier	Foyer rural	Sou des Ecoles <a href="mailto:soucollonges@yahoo.fr">soucollonges@yahoo.fr</a> 06.85.81.32.53
<b>Samedi 6 octobre</b>	Manifestation	Foyer rural	Sou des Ecoles <a href="mailto:soucollonges@yahoo.fr">soucollonges@yahoo.fr</a> 06.85.81.32.53
<b>Dimanche 14 octobre</b>	Foire artisanale	Foyer rural	Comité d'Embellissement <a href="mailto:franceranieri@hotmail.com">franceranieri@hotmail.com</a> 04.50.59.60.32
<b>Samedi 27 octobre</b>	Bal d'Halloween	Foyer rural	Jeunesse d'Ecorans <a href="mailto:melina.deville7@gmail.com">melina.deville7@gmail.com</a> 06.13.71.90.53

Vous trouverez beaucoup d'autres activités et animations sur le site de l'Office de Tourisme du Pays de Gex :

<http://www.paysdegex-lafaucille.com/>

**CHÉQUIER  
JEUNES**

**Demande ton chéquier sur [chequierjeunes.ain.fr](http://chequierjeunes.ain.fr)**

Toutes les infos sur [chequierjeunes.ain.fr](http://chequierjeunes.ain.fr)  
03 87 78 78 21

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)

**AIN**  
le Département

**Li@in**  
Réseau public  
Fibre optique  
des Communes de l'Ain

**Accédez au Très Haut Débit**

Testez votre éligibilité

Jusqu'à **1 Giga**

Jusqu'à **400 mega**

**www.reso-liain.fr**

\*Jusqu'à 400 méga en débit descendant, selon l'opérateur et l'offre souscrite.

## Informations pratiques

### Horaires pour le bricolage et le jardinage

Du lundi au vendredi :  
8h – 12h / 14h – 19h30

Samedi :  
9h – 12h / 15h – 19h

Dimanche & jours fériés :  
10h – 12h

### Déchetterie de Péron

	<u>Horaires d'hiver (nov. à fév.)</u>	<u>Horaires d'été (mars à oct.)</u>
<u>Du lundi au vendredi</u>	8h30 – 12h et 13h30 – 17h	8h30-12h / 13h30-18h
<u>Samedi</u>	8h30 – 17h	8h30 - 18h
<u>Dimanche</u>	9h – 12h	9h - 12h

**Fermeture les jours fériés**

### Numéros importants

Pompiers	18 – ou 112 (portable)	École & psychologue	04 50 59 68 30
Gendarmerie	17		<a href="mailto:ce.0010416x@ac-lyon.fr">ce.0010416x@ac-lyon.fr</a>
Police pluri-communale	04 50 59 33 12	Familles Rurales	09 75 17 14 37
Ligne directe	06 04 54 39 10		<a href="mailto:alshcollonges@gmail.com">alshcollonges@gmail.com</a>
Médecins	04 50 56 71 00	Bibliothèque	04 50 56 72 06
Infirmières	04 50 56 71 64		<a href="mailto:bibliotheque.collonges@orange.fr">bibliotheque.collonges@orange.fr</a>
Dentiste	04 50 59 61 31	Pharmacie	04 50 59 60 17
Kinésithérapeute	04 50 59 66 19	Podologue	04 50 59 54 79
Psychologue	06 15 47 47 59		
Assistante sociale	04 50 42 12 65		

Vous aimeriez publier un article ou autre ? Merci d'envoyer vos suggestions de préférence par email ou bien déposez-les à la Mairie. Pour le bulletin d'octobre 2018, avant le :

**15 septembre 2018**

Nous nous réservons le droit d'en différer la publication.

### **MAIRIE DE COLLONGES**

du lundi au vendredi : 9h - 11h30  
& lundi mardi et jeudi : 17h - 19h

Tel. 04 50 59 61 25

Fax. 04 50 56 70 63

[collonge@cc-pays-de-gex.fr](mailto:collonge@cc-pays-de-gex.fr)

[www.collonges.fr](http://www.collonges.fr)



Le Conseil Municipal se réunit le deuxième mardi de chaque mois.  
Les comptes rendus sont affichés devant la Mairie et publiés sur le site internet de la commune.  
Imprimé par nos soins sur papier recyclé - ne pas jeter sur la voie publique